

**ORDRE DU JOUR
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 2 JUIN 2005**

1° ZAC DU TOULICOU A ADE : APPROBATION DU BILAN DE CONCERTATION

Dans le cadre de la procédure de création de la ZAC du Toulicou, la Communauté de Communes a engagé, au terme de l'article L300-2 du Code de l'Urbanisme, la concertation (cf délibération du Conseil Communautaire en date du 9 décembre 2004).

La publicité de cette concertation a été relayée par voie de presse dans les 2 journaux locaux (La Dépêche du Midi, La Semaine des Pyrénées).

Un dossier de concertation et un registre d'observations ont été mis à disposition de la population, au siège de la Communauté de Communes du Pays de Lourdes, pendant toute la durée de la concertation.

A l'issue de cette concertation, il a été établi un bilan de la concertation (consultable à la Communauté de Communes)

Au terme de l'article L 300-2 du code de l'Urbanisme, il convient de soumettre ledit bilan à l'approbation du Conseil Communautaire.

2° ZAC DU TOULICOU A ADE : APPROBATION DU DOSSIER DE CREATION DE ZAC

Par délibération du 9 décembre 2004, le Conseil Communautaire a engagé la concertation préalable à la création d'une Zone d'Aménagement Concerté dite du Toulicou, à Adé. Celle-ci étant achevée, il sera proposé au Conseil Communautaire d'approuver le dossier de création de ZAC.

3° - LOCATION DE BUREAUX COMMUNAUTAIRES A L'ENTREPRISE AKSIS CHARGE DU RECLASSEMENT DES SALARIES DE L'ENTREPRISE DEP - ETABLISSEMENT D'UNE CONVENTION

La Société AKSIS (32200 MOISSAC) chargée d'assister et de reclasser les salariés de l'entreprise DEP de Lourdes a sollicité la Communauté de Communes du Pays de Lourdes pour la mise à disposition d'un bureau et d'une salle de réunion trois jours par semaine, durant une période de six mois. Il sera proposé au Conseil Communautaire d'établir avec ladite société une convention moyennant un loyer de 150 €/ mois.